



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Relations culturelles

Question écrite n° 3693

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie, quels sont les axes de la politique actuellement menée en faveur des bibliothèques et centres culturels français dispersés dans les pays étrangers, et notamment ceux dont les liens avec la francophonie sont les plus étroits.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère des affaires étrangères, pour ce qui le concerne, a jusqu'ici élaboré une politique tendant à développer les actions de nos établissements culturels à l'étranger dans le sens d'une coopération plus étroite avec nos partenaires locaux et d'une qualité professionnelle plus rigoureuse dans la réalisation des projets. Pour ce faire, il a notamment mis en place des actions de formation des personnels d'encadrement et favorise les contacts de ces agents avec les instances et le réseau culturel en France. Dans le domaine des bibliothèques dont sont dotés la plupart des établissements culturels français à l'étranger, l'effort porte sur trois domaines : 1o la restructuration des fonds et l'approvisionnement en ouvrages ; des conservateurs de bibliothèque envoyés en missions temporaires apportent leur savoir-faire et leurs conseils à nos bibliothèques qui bénéficient pour leur approvisionnement tant des crédits de fonctionnement des établissements culturels que de crédits spécifiques et de dotations en ouvrages sur des thèmes particuliers ou d'actualité ; 2o la formation des personnels recrutés localement notamment grâce à des stages en France combinant la théorie en matière de bibliothéconomie et la pratique en situation dans une bibliothèque française. Chaque année une quinzaine de personnes peuvent en bénéficier ; 3o la rénovation des locaux et la modernisation des équipements. C'est ainsi qu'au cours de l'année 1988 cinq bibliothèques ont été informatisées, notamment au Maghreb, en liaison avec la DBMIST (Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique du ministère de l'éducation nationale). De plus, un plan d'ensemble est à l'étude pour l'année 1990 qui permettra à ces sections importantes de nos établissements à l'étranger de jouer pleinement leur rôle et de donner une image moderne de la France.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3693

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : francophonie

Ministère attributaire : francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2789